



### ONU – CRPD - FRANCE - Réunion privée 16 août 2021

### Questions par les membres du Comité - réponses doivent être soumises d'ici le 18 août

Réponses de l'association Handi-Social :

#### **Jonas RUSKUS**

Vous mentionnez le modèle médical du handicap. Mais, sur le mécanisme d'évaluation et de détermination de handicap. Comment ça fonctionne en pratique?

L'évaluation des situations de handicap est basée sur 2 référentiels : l'annexe 2. 4 du code de l'action sociale et des familles pour la détermination du taux d'incapacité, et l'annexe 2. 5 qui est le référentiel de la PCH, Prestation de Compensation du Handicap.

Le premier sert à fixer un pourcentage de handicap, avec différentes tranches, de zéro à 50 % handicap très légers, de 50 à 79 %, un handicap avec une gêne notable dans la vie quotidienne notamment, et à partir de 80 %, un handicap important. Ce ne sont pas les termes exacts mais j'essaie de simplifier. Pour la PCH, qui sert à financer des aides humaines, c'est-à-dire des personnes pour accompagner à domicile, des aides techniques comme les fauteuils et prothèses, les aménagements du logement ou du véhicule, etc., il y a un critère principal : présenter une difficulté absolue ou présenter 2 difficultés graves pour différents actes dits essentiels de la vie quotidienne, comme manger, comme faire sa toilette, comme s'habiller, faire ses transferts, etc. Et donc pour avoir droit à de l'aide humaine au quotidien, il faut déjà présenter un handicap assez lourd ce qui exclut pas mal de situations de personnes qui auraient besoin d'aide. Les besoins sont surtout liés à des handicaps physiques, et pour le handicap psychique, les quotas d'heures sont très nettement insuffisants. C'est encore pire pour les personnes cérébrolésées et pour les personnes qui ont un handicap cognitif ou mental et qui n'ont quasiment droit à rien, sauf si elles ont aussi handicap physique.

En France, on n'évalue pas vos besoins pour trouver des solutions pour vous permettre de participer à la vie en société en ayant un logement accessible, de l'assistance personnelle pour tous les actes essentiels mais aussi pour pouvoir mener une vie professionnelle sociale et familiale, non, on assure juste votre survie : manger dormir se laver et encore pas bien.

Vous pouvez retrouver ici les 2 référentiels en question : <https://www.handi-social.fr/combats-d-handi-social/defendez-vos-droits--page-524>

A quelle échelle la loi 2005 a été harmonisée avec la CDPD? Comment les OPHs ont participé là dessus?

Il n'y a eu aucune harmonisation de la loi de 2005 avec la convention ONU. Par contre, il y a eu des reculs, notamment sur l'accessibilité mais aussi sur la compensation du handicap ce que vous semblez appeler les aménagements raisonnables.

Comment les organisations ont participé ? Il faudrait d'abord définir ce que vous appelez les organisations de personnes handicapées ! Si vous parlez des organisations gestionnaires qui ont une façade soi-disant militantes parce qu'elles ont quelques personnes handicapées dans leur Conseil d'Administration, oui elles ont sûrement participé. Par contre les associations des personnes

directement concernées, auto représentées, ne sont jamais conviés à l'élaboration des textes et à leur discussion.

Dans aucun rapport il n'y a d'info au sujet des mesures sur la désinstitutionnalisation y compris des enfants. Est-il vrai qu'il y a aucune stratégie ? Sinon, pourquoi il n'y a pas de telle politique ?

Effectivement, il n'y a pas de mesures et encore moins de stratégie. Les seuls avancées qu'il peut y avoir sont le résultat des combats des petites associations comme les nôtres, c'est-à-dire des associations qui ne gèrent aucun établissement et aucun service et qui n'ont aucun conflit d'intérêt avec l'État.

C'est justement parce que ce sont les organisations gestionnaires qui s'entendent avec l'État et les collectivités locales (les départements et les régions) et que ces organisations gestionnaires ont tout intérêt à poursuivre l'institutionnalisation et que l'État a tout intérêt à laisser ces associations faire. Les institutions dépendent trop de l'État, et pour l'État c'est plus facile de laisser les associations s'occuper des personnes handicapées. Ça arrange tout le monde, sauf les personnes handicapées. Et si nous nous plaignons, nous sommes réprimés, et vous ne verrez aucune association gestionnaire s'indigner que l'on puisse juger des personnes handicapées par exemple, sans respecter leur droit à un procès équitable, sans accessibilité et sans aménagements raisonnables.

Que ce soit l'État, ou les départements, ils continuent à consacrer environ 75 % de leurs moyens à l'institutionnalisation comme j'ai pu le constater en Haute-Garonne, mais c'est le cas dans tous les départements de manière plus ou moins importante. En plus, il y a encore une très forte croyance en France qui veut qu'il ne soit pas possible de vivre dans la société quand on a un lourd handicap alors que c'est impossible aujourd'hui en France justement parce qu'il n'y a pas de service en qualité et en nombre. Tous les moyens sont consacrés essentiellement aux institutions qui sont très très puissantes en France. Je vous invite à lire tous les liens que j'ai mis dans le rapport alternatif d'HANDI-SOCIAL, et qui vous renvoie à des situations concrètes et à des exemples. Je pourrais aussi vous fournir bien d'autres documents et bien d'autres preuves de tout ce que je dis.

Il y a quelques nouvelles stratégies sur le handicap (comme le plan handicap 2017-2022, la stratégie pour emploi par les personnes en situation de handicap et pour faciliter l'autonomie). Quelle est l'effectivité de ces stratégies en lien avec la convention ? Il y a-t-il des stratégies efficaces qui peuvent être félicitées ?

La France est une spécialiste des plans, qui sont de la communication, et qui ne sont quasiment jamais la réalité. Par exemple, sur l'emploi, la France a un mécanisme qui donne des sanctions financières pour les entreprises de plus de 20 salariés qui n'ont pas 6 % de travailleurs handicapés. Sanctions financières qui doivent servir à financer les aides, les aménagements raisonnables pour permettre aux travailleurs handicapés de travailler dans les entreprises. Au lieu d'utiliser l'argent à cela, la France a régulièrement pris l'argent dans la caisse pour payer par exemple des agents de sécurité pour lutter contre le terrorisme. Ou plein d'autres choses qui n'ont rien à voir avec le handicap. Donc en France on annonce qu'on prend des mesures et après on affecte l'argent à d'autres mesures. C'est très français. Et il y a une très forte complicité entre les organisations gestionnaires, l'État et les départements et les caisses de sécurité sociale. Il y a une caste de hauts fonctionnaires en France qui naviguent entre tous ces organismes et les associations du médico-social.

Le seul point positif pour ces dernières années, c'est l'allongement de la durée des droits dans les MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ces MDPH manquent de moyens mais

malgré tout elles obligeaient les personnes dont le handicap est définitif à justifier de leurs droits avec des dossiers très lourds tous les 2 à 5 ans. Maintenant elles peuvent accorder des droits à vie mais ça reste limité. C'est mieux pour les bénéficiaires, mais c'est aussi mieux pour l'administration qui a moins de travail.

#### Quels sont les obstacles majeurs à l'éducation inclusive?

Le manque de moyens matériels et humains. L'absence de formation obligatoire des enseignants sur des pédagogies adaptées à tous. Des assistants qui sont des personnes très précaires et qui ne viennent que quelques heures et qui changent tout le temps. Beaucoup d'écoles encore inaccessibles. Les préjugés. Et l'idée que tous les enfants ne peuvent pas et n'ont pas besoin d'être scolarisés.

Pour la France, l'important c'est de pouvoir dire qu'il y a de plus en plus d'enfants qui vont à l'école mais sans parler des conditions de cette scolarisation. Il faut juste remplir des tableaux. Et sont comptés comme scolarisés des enfants qui vont une demi-journée à l'école !

#### Quel est votre avis concernant le degré de la participation des OPHs à la fonction du suivi dans le mécanisme de suivi national (33(2)).

Si pour vous les OPH, ce sont les associations des personnes directement concernées, et les associations de parents et de proches, et que ces associations n'ont aucun intérêt à la gestion pourtant très coûteuse et peu respectueuse des droits, alors c'est le degré zéro de la participation sauf pour quelques-unes comme HANDI-SOCIAL et d'autres qui ont participé à quelques réunions, qui arrivent à être un peu plus informés et qui sont particulièrement combatives, des associations qui s'imposent disons-le en utilisant la pression médiatique.

#### **KABUE**

#### Article 28 sur la sécurité sociale, et la vie indépendant: les allocations données aux personnes handicapées sont affectées selon le revenu du conjoint - pouvez vous donner plus d'information ?

Je vais vous donner un exemple. Toutes les personnes qui ne peuvent pas travailler ou pas suffisamment, ont droit, si leur handicap est lourd, ou s'il a beaucoup de conséquences professionnelles, à une allocation maximum de 903 € par mois. Ce qui est inférieur au seuil de pauvreté. La même personne, souvent une femme, si elle vit, mariée, en concubinage, ou qu'elle partage son logement avec une personne qui ne gagne pas d'argent, ou juste le minimum vital, elle gardera son allocation. Si elle vit avec une personne qui gagne le salaire minimum, elle n'aura que la moitié de son allocation environ. Et si elle vit avec une personne qui gagne moins de 2000 € (pour un salaire minimum d'environ 1200 € en France et qui permet juste le minimum), la femme ne touchera plus rien. Le résultat c'est que les 2 personnes se retrouveront à vivre sous le seuil de pauvreté. Ce qui engendre violences et humiliations. C'est le même système pour les personnes pauvres et souffrant de handicaps psychosociaux. Par contre, une femme handicapée qui vit chez ses parents, comme la fille de la ministre du handicap, continue de percevoir son allocation complète même si sa mère est ministre ou PDG.

#### Quel est le lien entre les OPHs et l'Etat ? A quelle fréquence ces organisations peuvent donner leur point de vue sur des questions liées au handicap ?

Les associations gestionnaires, y compris celles qui ont mis des personnes handicapées dans leur Conseils d'administrations (je l'ai vécu personnellement à l'APF) ont de bonnes relations avec l'État. Elle se voit assez régulièrement. Par contre, les associations des personnes directement concernées

ne sont consultées que pour la forme, à l'occasion de grandes réunions ou ceux qui perçoivent des subventions sont très conciliants.

Par exemple, HANDI-SOCIAL qui a une expertise sur les transports ferrés, à la fois technique juridique et d'usage, se voir refuser de participer à la commission SNCF ou les personnes handicapées motrices sont représentés par une personne valide qui ne maîtrise pas bien le sujet. Par exemple un de nos adhérents s'est uriné dessus dans un train à grande vitesse, et a porté plainte : il a été débouté en cassation qui a considéré que parce que la SNCF avait obtenu de l'État de nouveaux délais pour la mise en accessibilité, il faudrait que notre adhérent continue à ne pas pouvoir rentrer dans les WC du train avec son fauteuil roulant électrique et fermer la porte. La justice française n'a pas considéré que ne pas pouvoir aller aux toilettes était discriminant. Alors que quand nous allons en Espagne ou en Suisse, les trains à grande vitesse ont des toilettes que nous pouvons utiliser normalement. Et normalement les trains doivent être accessibles en 2024, mais vu le retard accumulé ce ne sera pas le cas et le gouvernement donnera de nouveaux délais en expliquant que c'était trop compliqué... mais on continuera à vous expliquer que la France est la patrie des droits de l'homme...

### **GERTRUDE FEFOEME**

Question sur la représentation et l'accessibilité: Forum Generation Equality organisée par la France à Paris en juin 2021. Est-ce que les associations ont été impliqués. La plateforme n'était pas accessible. Est-ce que vous avez souffert ça aussi? Est-ce que vous avez des suggestions pour aborder ça?

Nous avons l'habitude en France que la plupart des colloques et des conférences qui parlent de nous se fasse quasiment sans nous, ou juste avec une ou 2 personnes qui servent de caution. Il nous faudrait en France des lois comme dans certains pays anglo-saxons ou même en Espagne je crois, ou quand nous sommes discriminés dans l'accès aux biens au service et aux immeubles, nous pouvons porter plainte, et que cela coûte tellement cher aux responsables, qu'il soit obligé de rendre accessibles notre pays, et nos organisations. Mais en France, même la justice ne respecte pas la loi. Par exemple, le ministère de la justice n'est pas capable de produire le document obligatoire depuis 2015 et qui décrit les travaux qu'il va réaliser pour rendre accessibles tous les tribunaux de France, en indiquant le délai et le montant des travaux. Pourtant c'est la même justice qui condamne pour des entraves d'une heure des personnes entravées en permanence à de la prison avec sursis pour avoir mené des actions de désobéissance civile non-violente. Et quand vous manifestez de manière pacifique, vous pouvez vous retrouver victime de violences policières avec 5 fractures du pied.

### Quels autres point vous voudriez présenter?

Il y en a beaucoup trop. Allez voir et lire en détail le rapport de la Coordination Handicap Autonomie, de clé-autiste et de l'alliance autiste. Il y a d'autres rapports qui sont bien. Mais regardez bien la différence qu'il y a entre les associations gestionnaires et nous.

Par exemple, comment expliquer que de toutes petites associations, par exemple comme Mobilité réduite, fassent régulièrement condamner devant les tribunaux les communes et les départements pour des travaux mal faits sur la voirie, mais que les très puissantes organisations gestionnaires qui se disent militantes ne mènent jamais aucun de ces procès et laisse faire. Par exemple HANDI-SOCIAL qui a obtenu de la métropole de Toulouse la réalisation du recensement du logement accessibles alors que la loi y oblige depuis 15 ans mais seulement 2 villes l'ont fait. Au contraire, les gestionnaires envoient dans les commissions des personnes handicapées des personnes

handicapées qu'elles ne forment pas correctement, et parfois des personnes qui sont flattées d'être invitées, ou simplement heureuse de pouvoir sortir un peu de chez elle, mais qui sont inefficaces.

### **AMALIA GAMIO**

Quand les parents décident de continuer avec une grossesse d'une personne avec down syndrome, 45 % des médecins réagissent négativement. Avez vous une réaction sur ce point ? Cela m'inquiète concernant la question de la vie privée des personnes handicapées.

L'association HANDI-SOCIAL défend le droit à l'avortement. Pourtant, nous sommes inquiets qu'une majorité de médecins français selon nos estimations déconseillent aux parents de poursuivre la grossesse quand il y a un diagnostic de trisomie 21. Au lieu de donner tous les moyens à ces familles de pouvoir éduquer ces enfants avec tous les aménagements nécessaires. D'autant que les familles qui arrivent à soutenir malgré tous leurs enfants en France, montrent bien que les enfants qui ont des déficiences intellectuelles, des troubles cognitifs, ou autres peuvent s'il reçoivent l'éducation adéquate avoir une vie heureuse.

Decree 412, sur les base de données qui mettent comme équivalent les personnes handicapées psychosociales avec des terroristes. (Advocacy France a le detail ici)

Le gouvernement et les médias mélangent terroristes et personnes malades psychiques.

La société française refuse des conditions de vie digne aux personnes malades psychiques et beaucoup vivent à la rue. Elles peuvent alterner entre l'hospitalisation forcée et la rue.

Mais advocacy en parlera sûrement beaucoup mieux.

Renseignements des entreprises publique et privées à la région parisienne pour faire expulser des personnes handicapées psychosociales de leur maison (loyer non payés, mauvais état de maison, etc.)

il y a de plus en plus de personnes en France qui se retrouvent à vivre la rue, ou dans des squats. Et maintenant une nouvelle loi va punir de graves amendes les personnes à la rue qui tentent de se loger dans des immeubles vide.

### **SCHEFER**

Art 4 - Grande retenue concernant la justice française concernant l'application directe de la CDHP - quelles sont vos expériences dans ce contexte ?

La convention n'a absolument pas été traduite dans le droit français. Les magistrats français la méconnaissent. Tout comme les magistrats français méconnaissent le handicap, ainsi que les tribunaux.

Art. 13 - L'aide juridictionnelle pour les pers en situation n'est pas suffisante. Les révisions actuelles ne semblent pas changer le problème. Quelles mesures d'ajustement existent actuellement pour rendre possible une participation égale des personnes handicapées aux procédures juridiques ?

Il y a 2 problèmes : l'aide juridictionnelle n'est pas accessible aux personnes les plus lourdement handicapées, celles qui touchent un complément de l'Allocation Adulte Handicapé et qui dépassent le plafond de l'aide juridictionnelle. Et en plus, l'aide juridictionnelle ne permet pas d'avoir un avocat expérimenté. Le montant est bien trop faible et il est inférieur au prix de leur de travail même du pire avocat.

Quelles sont les mesures pour garantir tous les droits des personnes handicapées accusés d'un crime? Et pour les victimes? Le deux en ligne avec les directrices européennes et la Stratégie 2020-2025 sur les droits des victimes de crime.

Victime ou coupable, les personnes handicapées sont mal traitées et mal reconnues par la justice. Qui ne met en place aucun aménagement raisonnable sans parler de l'accessibilité des tribunaux.

La situation des personnes Rom. Le gouvernement considère que le principe d'égalité ne permet pas d'adopter de mesures spécifiques pour une communauté ethnique. Comment vous pensez a cette question par rapport aux personnes Roma handicapées?

C'est bien le problème du gouvernement qui parle beaucoup d'inclusion mais qui n'en a toujours pas compris le concept. La notion d'Intersectionnalité, ainsi que la question du validisme, ne sont pas du tout reconnues par le gouvernement et les administrations françaises.

### **Robert Martin :**

Pouvez vous confirmer si les personnes handicapées sont toujours envoyées en institutions en Belgique et c'est que que la France fait par rapport à ça? Pourquoi la France continue une politique d'institutionnalisation ?

La France n'aime pas s'occuper des personnes handicapées. Elle ne pense pas qu'il est utile de changer la société. Il semble qu'il y a de moins en moins de départ vers la Belgique, mais très peu de retour, et toujours que des solutions institutionnelles que ce soit en France ou en Belgique. La France ne connaît pas d'autres modèles. Les organisations gestionnaires n'aiment pas changer leurs habitudes et c'est pratique d'avoir tout le monde au même endroit.

### **KAYESS:**

Définition uniforme de discrimination dans les lois, au motif du handicap? Ou à défaut d'une définition uniforme de la discrimination a l'égard des personnes ayant "différents problèmes"?

Les situations de handicap ne sont pas considérées comme telles, comme des discriminations. C'est une vision médicale et charitable, qui pense que c'est lié à l'individu au lieu de comprendre que ce sont les situations dans lesquelles on met les individus qui constituent handicap.

### **MORRIS**

Efforts pour mettre France en ligne avec le modèle du handicap de la CDPH?

Aucun. On recule. Que des discours.

### **TORRIJOS**

Manquement d'intervention pour l'appui des droits des personnes handicapées. Est-ce qu'il y a eu de recours en justice de la part des OPHs et/ou ONGs contre les violations des droits des personnes handicapées?

C'est extrêmement rare. Il y a eu 4 fois des procès menés par l'ANPIHM sur l'accessibilité contre l'État, 3 fois sur la compensation du handicap par la même association, il y a Mobilité réduite qui va au tribunal pour des travaux d'accessibilité qui respecte pas les normes, et nous HANDI-SOCIAL avons fait condamner un bailleur social pour des défauts d'accessibilité pour des logements neufs, et le Conseil régional pour un ascenseur non conforme. Les associations gestionnaires n'attaquent l'État que quand elles ne sont pas d'accord sur les tarifs de leurs institutions...

Odile MAURIN,  
Présidente d'HANDI-SOCIAL